



2023-03-08

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de mars tenue ce **mercredi 8^e jour du mois de mars 2023 à 11 h 30**, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-03-087

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 1^{er} mars 2023 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 6.1.4 et 6.3.2 à savoir :

- Service de l'aménagement du territoire – Réflexion sur les ressources humaines (discussions) (point 6.1.4);
- Proposition de partenariat du groupe Le Diable à cinq – Ambassadeur Petite Nation (décision) (point 6.3.2);

Adoptée.

6.1.4. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – RÉFLEXION SUR LES RESSOURCES HUMAINES

6.1.4.1 CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – PROPOSITION DE DESCRIPTION DE TÂCHES

CA-2023-03-088

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolutions numéro 2022-11-210, 2022-11-211 et 2022-11-212);
- ATTENDU les préoccupations et objectifs identifiés dans le cadre du processus d'élaboration de la planification stratégique de la MRC;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a vu sa charge de travail augmentée dans les dernières années concernant l'aménagement du territoire, et ce, pour divers motifs;
- ATTENDU que plusieurs dossiers doivent être réalisés à court et moyen terme dont plusieurs modifications au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) sur des sujets variés :
- Stratégie d'habitation ;
 - Territoires incompatibles à l'activité minière ;
 - Gestion de l'urbanisation hors périmètre urbain ;
 - Conservation de la biodiversité ;
 - Intégration du Plan régional des milieux humides et hydriques ;
 - Aménagement et développement des activités industriels et commerciales ;
 - Développement durable ;
 - Demandes de modifications du SAD par les municipalités ;
 - Etc.
- ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste syndiqué de technicien à l'aménagement, débutant le plus tôt possible en 2023, afin de soutenir et d'alléger les tâches de l'aménagiste;
- ATTENDU le projet de description de tâches concernant le poste de technicien en aménagement déposé dans le cadre de la présente séance, lequel sera validé par le syndicat le 9 mars 2023;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires la création d'un poste de technicien à l'aménagement au sein de la MRC, lequel sera dédié, notamment à analyser les avis de conformité, accompagner les municipalités et aider l'aménagiste de la MRC dans les différents dossiers ;

QU' :

En conséquence, les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'approbation du projet de description de tâches du poste de technicien en aménagement déposé dans le cadre de la présente séance conditionnellement à la validation du Syndicat le 9 mars 2023;

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de technicien à l'aménagement au sein de la MRC;

QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 15 mars prochain pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.



Adoptée.

6.1.4.2 RÉALISATION DES MANDATS CONFIÉS AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – AJOUT DE POSTES AU SEIN DE L'ORGANISATION

CA-2023-03-089

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolutions numéro 2022-11-210, 2022-11-211 et 2022-11-212);

ATTENDU les préoccupations et objectifs identifiés dans le cadre du processus d'élaboration de la planification stratégique de la MRC;

ATTENDU que la MRC de Papineau veut se doter d'un plan d'action en conservation de la biodiversité, d'une politique et d'un plan d'action en développement durable ainsi qu'un plan sur les changements climatiques;

ATTENDU le volume de travail important en environnement et en développement durable anticipé pour l'année 2023, plus particulièrement en conservation de la biodiversité, en changements climatiques, en gestion des cours d'eau, en gestion des matières résiduelles et en aménagement durable;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un troisième poste syndiqué de coordonnateur/trice à l'environnement débutant le plus tôt possible en 2023 en fonction de la description de tâches actuel prévu pour ce poste au sein de la structure administrative de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires la création d'un troisième poste de coordonnateur à l'environnement au sein de la MRC, lequel sera dédié, notamment aux dossiers suivants : conservation de la biodiversité, changements climatiques, gestion des cours d'eau, gestion des matières résiduelles et aménagement durable;

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires le lancement de l'appel de candidatures du troisième poste de coordonnateur à l'environnement au sein de la MRC;

QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 15 mars prochain pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

**6.3.2 PROPOSITION DE PARTENARIAT DU GROUPE LE DIABLE À CINQ –
AMBASSADEUR PETITE NATION**

➤ **FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) 2020-2024 – VOLET 2 – APPEL
DE PROJETS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS
STRUCTURANTS (PSPS)**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 5 avril 2023.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2023-03-090

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet